Annexe 1 : Adaptation des RIAS - AVE 2027

	Critères nationaux	Financement	Ajustement des critères locaux	Explication	Financement
Age	6-17 ans	fonds locaux + fonds nationaux	OUI	La Caf peut choisir de soutenir les départs des enfants de moins de 6 ans et/ou de plus de 17 ans.	fonds locaux
QF max	1000	fonds locaux + fonds nationaux	OUI	La Caf peut choisir de soutenir les départs des enfants dont le QF de la famille est à partir de 1001 euros	fonds locaux
Tranche de QF 1	0 - 600 €	fonds locaux + fonds nationaux	NON	application du socle national	
Tranche de QF 2	601 - 800 €	fonds locaux + fonds nationaux	NON	application du socle national	
Tranche de QF 3	801 - 1000 €	fonds locaux + fonds nationaux	NON	application du socle national	
Date de prise en compte QF	Ressources N-2	fonds locaux + fonds nationaux	NON		
Durée minimim des séjours	5 jours	fonds locaux + fonds nationaux	OUI	La Caf peut choisir de soutenir les courts séjours à partir de 3 jours (2 nuits)	fonds locaux
Durée maximum des séjours	15 jours	fonds locaux + fonds nationaux	OUI	La Caf peut choisir de soutenir des départs pour des durées supérieures à 15 jours	fonds locaux
Niombre de séjours	fractionnement possible	fonds locaux + fonds nationaux	NON	fractionnement autorisé dans la limite du nombre de jour maximum décidé (15 jours ou au-delà si plafond local supérieur)	
Typologies des séjour	Tous les accueils collectifs de mineurs (ACM) avec hébergement et accueils de scoutisme avec hébergement. Séjours en France et à l'étranger			Possibilité d'ajouter : - les rencontres européennes de jeunes (ERASMUS +) - les rencontres de jeunes organisées dans le cadre des échanges OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse) - les séjours de vacances dans une famille - les séjours courts (3 jours - 2 nuits) - les chantiers de bénévoles	fonds locaux
Conditions de départ	tous les ans		NON		
Cumul AVF AVS	OUI		NON		
Type d'aide	forfait journalier	fonds locaux + fonds nationaux	NON	L'aide ne peut pas être en poucentage.	
Prise en charge	progressive selon tranches de QF forfait journalier : 0 - 600 € : 70 euros 601 - 800 € : 40 euros 801 - 1000 € : 30 euros	fonds locaux + fonds nationaux	OUI	La Caf peut choisir d'augmenter le montant du forfait en respectant les montants minimum du socle national. La progressivité doit être respectée.	
Majoration	AEEH forfait journalier : 10 euros	fonds locaux + fonds nationaux	OUI	D'autres majorations peuvent être décidées au niveau local : par exemple familles monoparentales, familles nombreuses	fonds locaux